

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une nouvelle présidente pour le Conseil de l'Eglise nationale

En ce début de période de législature, le Parlement de l'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne a élu une nouvelle présidente du Conseil de l'Eglise nationale. Marie-Louise Beyeler-Küffer prend ainsi la succession de Heinrich Gisler. Ce dernier a guidé l'Eglise nationale à travers les restructurations effectuées ces trois dernières années, ainsi qu'à travers le processus de détachement du Canton. Le Parlement a également élu trois nouveaux membres du Conseil, qui se compose de sept personnes.

Lors de sa séance du 21 août 2020, qui s'est tenue à l'Hôtel du Gouvernement, à Berne, le Parlement (anciennement «Synode») de l'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne a procédé à des élections: il a désigné Marie-Louise Beyeler comme nouvelle présidente du Conseil de l'Eglise nationale (anciennement «Conseil synodal»). Agée de 64 ans, Marie-Louise Beyeler est une personnalité déjà bien connue au sein de l'Eglise bernoise: elle est déjà membre du Conseil de l'Eglise nationale depuis quatre ans. Avant cela, elle a été active dans plusieurs fonctions de conduite au sein d'organisations de droit public ecclésiastique à Berne. Après des études de théologie entreprises sur le tard, elle a occupé pendant neuf ans les fonctions de responsable de l'unité pastorale du Seeland et d'assistante pastorale à Büren a.A.

Trois nouveaux membres sur sept

Le président sortant, Heinrich Gisler, avait été élu il y a trois ans. Il a assumé la conduite de l'Eglise nationale pendant les négociations avec le Canton en lien avec la nouvelle loi sur les Eglises nationales et pendant la mise en œuvre du projet «perspectives 2020». C'est entre autres dans le cadre de ce projet que l'Eglise nationale s'est dotée d'une nouvelle Constitution.

La vice-présidente, Elisabeth Kaufmann (Pieterlen), ainsi que Michel P. F. Esseiva (Bienne) se sont également retirés avec effet à la fin de la période de législature qui s'est terminée. Les nouveaux membres élus sont Sabine Kempf (Lyss), Barbara von Mérey-Zeller (Courtelary) et René Löffler-Berchtold (Bönigen).

Les membres du Parlement, qui compte 70 sièges, ont été assermentés à l'occasion de la nouvelle période de législature. Parmi eux se trouvaient 16 nouveaux élus. Michel Conus et Pascal Bord ont été reconduits dans leurs fonctions respectives de président et de vice-président du Parlement. Pour la première fois, le Parlement a élu les membres de la Commission des finances et de gestion ainsi que ceux de la Commission des communautés allophones. Ces deux commissions ont été nouvellement créées dans le cadre de la nouvelle Constitution de l'Eglise nationale.

Nouveau contrat de prestations avec Caritas

Pour la première fois depuis plusieurs années, l'Eglise nationale a clôturé ses comptes avec un déficit comptable. L'exercice 2019 s'est soldé par un excédent de charges de CHF 195 500, qui s'explique par le transfert d'un montant unique de CHF 300 000 dans le fonds pour projets pastoraux et diaconaux, conformément à la décision prise par le Parlement en juin 2019. Sans cette opération comptable, les comptes annuels auraient affiché un bénéfice de plus de CHF 100 000, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 75 000.

Le Parlement a débattu du nouveau contrat de prestations avec Caritas Berne. L'année passée, l'Eglise nationale avait créé un service spécialisé «Domaines pastoraux». Celui-ci assume certaines tâches pour lesquelles l'Eglise nationale avait jusque-là mandaté Caritas Berne. Il était évident que le contrat de prestations allait devoir être adapté en conséquence. L'Eglise nationale continuera d'apporter un soutien financier substantiel à Caritas Berne pour ses prestations dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

Pour toute information complémentaire et pour des interviews: Thomas Uhland, responsable de la communication, tél. 031 533 54 55, e-mail: kommunikation@kathbern.ch, www.cathberne.ch/eglise-nationale

L'Eglise nationale, une organisation avec un vaste champ d'activités

Fondée sur le droit ecclésial étatique et structurée de manière démocratique, l'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne est l'organisation qui regroupe les quelque 165 000 catholiques résidant dans le canton de Berne (état en 2018). Elle est l'interlocutrice catholique romaine pour les autorités de l'Etat, et elle entretient une collaboration étroite avec la Pastorale, soit les instances de l'Eglise chargées de l'accompagnement spirituel.

L'Eglise nationale assume la responsabilité financière et administrative pour les tâches de l'Eglise à l'échelon cantonal. Celles-ci comprennent notamment la formation de base et continue des catéchistes, l'aumônerie universitaire (aki), l'animation de jeunesse (Jubla) et la pastorale de fidèles de langue étrangère. Elle coordonne en outre les aumôneries des hôpitaux, des homes et foyers, des prisons et auprès des sourds. Depuis début 2020, elle est également responsable de l'administration du personnel pour les quelque 100 agents pastoraux actifs dans le canton de Berne.

L'Eglise nationale soutient de nombreuses organisations, notamment Caritas Berne et Jura, la Main Tendue Berne ou la Maison des religions. Ce faisant, elle s'implique activement pour le maintien de la paix sociale ainsi que pour une bonne entente entre les religions.